



Harcèlement créancier

Par Amandine Brnt

Bonjour, je vous explique ma situation: je suis présidente d'une sas dans les travaux forestiers et je suis également secrétaire salariée dans une société différente. Nous devons régler une facture pour ma sas (facture de transport d'engin) hors la première facture reçue n'était pas bonne, on a demandé à ce qu'elle soit modifiée (par téléphone pas de trace écrite). Nous avons reçu une facture modifiée mais encore erronée directement par huissier. Aujourd'hui je reçois un appel sur mon lieu de travail de l'entreprise en question! A t-elle le droit de le faire en sachant en plus que le dossier est chez l'huissier? Elle me dit en plus qu'elle a envoyé plusieurs mails et courriers hors je n'ai rien! Elle m'a dit donc avoué qu'elle ne cessait pas les appels sur le portable de mon conjoint et qu'elle n'avait pas de réponse. Elle m'a laissé entendre qu'elle savait maintenant où me trouver! Merci pour vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour,

Les appels téléphoniques ne laissent aucune trace et hors démarchages illicites ne sont pas interdits.

Si vous êtes redevable d'une somme et qu'un huissier est chargé du recouvrement, vous devriez la payer avant d'augmenter les frais.